



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

LIGNES DIRECTRICES DES ÉVÉNEMENTS VIRTUELS

FINAL – Décembre 2020 (MISE À JOUR – AVRIL 2021)



P: 613.748.5637 | F: 613.748.5691 | E: info@gymcan.org
120-1900 promenade City Park Drive, Ottawa, ON K1J 1A3

WWW.GYMCAN.ORG

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION.....	2
2.0	OBJECTIFS.....	2
3.0	PROCESSUS POUR LES ÉVÉNEMENTS VIRTUELS.....	2
3.1	DIRECTIVES	2
3.2	INSCRIPTION.....	3
3.3	INSCRIPTION POUR LA SESSION DE TOURNAGE VIRTUEL.....	3
3.3	SOUSSION ET GESTION DES VIDÉOS.....	4
3.4	SESSION DE JUGEMENT ET NOTES.....	7
3.6	RÉSULTATS OFFICIELS ET RÉCOMPENSES	8
4.0	EXIGENCES D'INFRASTRUCTURE POUR LES JUGES	8
5.0	STANDARDS DES ÉQUIPEMENTS.....	9
6.0	PROCESSUS DE DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE	9
	ANNEXE A : EXEMPLE D'ENREGISTREMENT DE ROUTINE.....	10
	ANNEXE B : SOMMAIRE DES DÉDUCTIONS POUR LES JUGES DE GYM CAN ASSIGNÉS SUR PLACE.....	13
	ANNEXE C : FAQ POUR L'INFRASTRUCTURE DES JUGES	14



1.0 INTRODUCTION

L'objectif du document suivant est de présenter le processus et les normes de bonnes pratiques pour organiser une compétition virtuelle de gymnastique rythmique. Ce document sera utilisé dans le cas où GymCan ne peut pas organiser une compétition en personne en raison de la COVID-19 et des restrictions correspondantes.

Ce document comprend les processus et les directives pour organiser une compétition virtuelle nationale et/ou régionale.

Veillez vous référer aux directives spécifiques aux compétitions pour obtenir des informations à ce sujet :

- La compétition et les dates ;
- le format et l'objectif de la compétition ;
- Les conditions d'admissibilité des entraîneurs et des athlètes ;
- Les dates limites d'inscription.

2.0 OBJECTIFS

Les objectifs des événements virtuels sont :

- Offrir aux athlètes une expérience de compétition lorsque les compétitions en personne ne sont pas autorisées/faisables ;
- Fournir aux athlètes un objectif de compétition à atteindre ;
- Fournir aux clubs un autre moyen de retenir et de développer les athlètes pendant ces périodes difficiles ;
- Donner aux athlètes l'opportunité de recevoir des commentaires des juges sur leurs routines.

3.0 PROCESSUS POUR LES ÉVÉNEMENTS VIRTUELS

L'organisation du processus pour les événements virtuels se fera dans l'ordre suivant :

1. Directives de l'événement distribuées à la communauté GR
2. Inscription
3. Inscription pour la session de tournage virtuel (clubs/provinces)
4. Soumission et gestion des vidéos
5. Sessions de jugement et résultats
6. Récompenses

3.1 DIRECTIVES

Les directives relatives aux compétitions seront distribuées en même temps que ce document.



3.2 INSCRIPTION

- Tous les athlètes et entraîneurs doivent s'inscrire à chaque compétition par l'intermédiaire de GymCan pour les Championnats canadiens et Élite Canada ou du COL désigné dans le cas des Championnats régionaux.
- Les entraîneurs qui s'inscrivent à la compétition doivent être certifiés dans le niveau/discipline approprié et avoir des exigences de sport sécuritaire à jour.
 - Les juges assignés à Élite Canada/**Championnats canadiens** ne peuvent pas être des entraîneurs inscrits à la compétition, tel que décrit dans la section 3.4.3 Processus de soumission des vidéos, étape 2 et indiqué dans les règlements techniques GR, ce qui signifie que pendant la session d'enregistrement de la compétition virtuelle, un juge assigné ne peut pas être l'entraîneur d'un athlète.
 - **Pour les sessions de tournage, les juges assignés ne devraient pas être sur le plateau de compétition.**
- L'inscription officielle et les détails de la compétition se trouvent dans les directives spécifiques à chaque compétition.

3.3 INSCRIPTION POUR LA SESSION DE TOURNAGE VIRTUEL

Les routines seront enregistrées et soumises électroniquement à GymCan durant la session désignée de tournage virtuel (STV) en suivant le processus ci-dessous :

- Chaque club/province est responsable de s'inscrire pour sa STV en remplissant le formulaire d'inscription distribué avec les directives de l'événement. Les clubs/provinces doivent inscrire la liste de tous les athlètes et entraîneurs participant chaque session d'enregistrement. Le nom complet, la date de naissance, le club et le niveau de l'athlète ainsi que le numéro PNCE et nom complet de l'entraîneur doivent être demandés dans le formulaire d'inscription.
- Suite à l'inscription pour STV, **l'OPT/Club sera responsable d'établir l'horaire de la STV. GymCan préparera les rotations pour la session de jugement, et celle-ci sera distribuée à tous les participants avant la session.**
- L'ordre pour le jugement des vidéos sera aussi établi.
- Les routines doivent être performées, enregistrées et soumises selon les dates inscrites dans les directives.
 - Une période d'une semaine est recommandée (performance, enregistrement et soumission des vidéos) pour permettre aux clubs/provinces de s'inscrire pour le temps préféré, selon les disponibilités du local, restriction Covid...

Pour les compétitions avec composantes de Compétition A et Compétition B :

- Nous recommandons aux clubs/provinces de s'inscrire pour deux périodes de STV différentes – la première pour les routines de la compétition A et la deuxième pour les routines de la compétition B.
- Il est de la discrétion de l'entraîneur de soumettre des routines de compétition A et B pour leurs athlètes. Si aucune routine de la compétition B sont soumises, l'athlète ne peut pas se qualifier pour la portion Compétition B de l'événement.
- Avant l'enregistrement de chaque routine, les athlètes/entraîneurs doivent clairement identifier quelles routines sont pour la compétition A et quelles sont celles de la compétition B. L'identification peut être faite sur un fond blanc en arrière-plan (morceau de papier ou carton). Ce signe avec mot de passe doit être affiché avant l'entrée et après la sortie de la gymnaste, tel qu'indiqué dans la section 3.4.3 Processus de soumission des vidéos.
- Les routines qui ne sont pas identifiées comme Comp. A ou B ne seront pas acceptées.
- Les routines de compétition B seront seulement jugées pour les athlètes/groupes qui se qualifient à la comp. B suite à la comp. A.



3.2 SOUMISSION ET GESTION DES VIDÉOS

3.4.1 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX POUR LA SOUMISSION DES VIDÉOS

- Lors de la soumission des vidéos, les clubs doivent s'assurer que l'autorisation a été accordée aux personnes visibles de voir leur image utilisée et publiée. Lorsque les personnes visibles dans les vidéos soumises ont moins de 18 ans, l'autorisation doit être demandée à leurs parents/tuteurs.
- GymCan décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive des droits à l'image.
- Le tournage doit avoir lieu à l'intérieur et sous la supervision des entraîneurs, avec des équipements adéquats.
- Pour des raisons de clarté et pour optimiser les résultats du jugement, il est conseillé de filmer les gymnastes sur un fond clair, dans la mesure du possible. L'éclairage doit être tel que les juges puissent voir correctement l'athlète.
- Tous les gymnastes doivent être habillés pour la compétition.
- Il est recommandé aux provinces de suivre leurs directives en ce qui concerne l'autorisation des membres du public dans leurs sessions d'enregistrement des compétitions virtuelles. Il est suggéré de prendre en considération les effets qu'un public peut avoir sur la qualité sonore et vidéo lors de l'enregistrement.
- Les clubs/provinces doivent s'assurer que la musique peut être entendue dans la vidéo.
- Les gymnastes doivent concourir sur un équipement conforme aux normes de compétition de GymCan/FIG telles qu'indiquées dans les directives de l'événement et à la section 4.0 Standards des équipements.
- Toutes les vidéos doivent être soumises en format vidéo d'une qualité de résolution de 1080p ou de la plus haute résolution disponible.

3.4.2 PLACEMENT DE LA CAMÉRA ET DU SOL DE COMPÉTITION

- Avant le début du tournage, les clubs/provinces doivent se référer à l'exemple d'une routine correctement filmée (Annexe A).
- Le tournage doit être fait à partir de la position du juge en chef sur le panel des juges, au centre du sol, à approximativement 3-5 mètres de la ligne rouge, afin de voir **le plus possible le sol complet** et de s'assurer que la distance est suffisante pour voir le corps entier et les appareils durant la routine. Les images et des détails supplémentaires concernant le placement de la caméra sont disponibles à l'annexe A.
- Veuillez prendre note que les outils d'enregistrement (iPad, téléphone cellulaire, caméra vidéo) varient en taille et en capacité d'enregistrement (imagerie optique, lentille de caméra, profondeur...). Par conséquent, les détails susmentionnés ne sont que des recommandations. Il incombera au PTO/club de s'assurer que chaque enregistrement de routine est de bonne qualité.
- Une deuxième caméra qui filme les routines à partir du même angle est obligatoire en cas de problème avec la première caméra.
- La caméra doit capturer la routine au complet sans avoir à bouger de haut en bas. L'athlète et l'appareil doivent toujours apparaître dans l'écran. **Pour les lancers hauts, il est acceptable que l'appareil disparaisse de l'écran pour un court instant.** La caméra peut bouger de droite à gauche pour suivre l'athlète pourvu que le mouvement soit fluide. **Des petits zooms sont permis, pourvu que l'athlète et l'appareil restent au milieu de l'écran et que le changement du zoom ne soit pas dérangent pour le visionnement de la routine.**
- Une caméra stationnaire – iPad sur trépied – est recommandé



- Assurez-vous que la vidéo capture l'entièreté de la routine, le mot de passe et la présentation de la compétition A et B. **L'athlète peut se présenter directement sur le sol (pas besoin d'enregistrer la marche d'entrée de l'athlète)**
- Des cadres en A, des rideaux déroulants ou des séparateurs peuvent être utilisés pour border le sol (les bordures doivent être placées sur les côtés et à l'arrière du sol uniquement) et doivent être situés à 2 mètres du bord du sol. Des détails supplémentaires concernant l'installation correcte d'un cadre A (et autres) sont inclus dans l'annexe A.
- Deux chaises doivent être placées sur les côtés opposés du sol pour les juges sur place assignés par GymCan.
- Il est recommandé que les clubs/provinces aient un physiothérapeute sur place en cas de blessure lors du processus de tournage de la compétition virtuelle.

3.4.3 PROCESSUS DE SOUMISSION DES VIDÉOS

Le processus de soumission des vidéos a été détaillé ci-dessous afin d'assurer une constance et des standards égaux pour tous les athlètes participants.

Les athlètes pourront se réchauffer et compétitionner lors d'une ou deux (si les compétitions A et B sont soumises) sessions prédéterminées d'enregistrement. Durant chaque session :

- Les athlètes peuvent utiliser autant de temps d'échauffement que nécessaire
- Les athlètes doivent être prêts à compétitionner pour leur session STV désignée
- Seul un essai par appareil est permis sauf si la mauvaise musique est jouée. Si tel est le cas, les règles du CdP FIG doivent être appliquées.
- Aucune routine ne sera pré-jugée
- **Un juge assigné par GymCan sera présent sur place (ou par vidéoconférence si des restrictions sont en place). Ce représentant de contrôle surveillera le processus de tournage. Il complètera le sommaire du représentant de contrôle et vérifiera les items suivants :**
 - S'assurer que la position des caméras suit les lignes directrices recommandées
 - S'assurer que le cadre en A, rideau ou arrière-plan suit la distance recommandée par rapport au côté du sol
 - Inscrire toutes les sorties de sol
 - Mesurer les appareils
 - S'assurer que le processus pour les appareils supplémentaires est respecté
 - Chronométrer la routine
 - Vérifier que les entraîneurs des athlètes qui compétitionnent ne sont pas des juges assignés, mais bien des entraîneurs inscrits pour cette compétition
 - Documenter tout problème lié à un entraîneur (ex : un entraîneur qui parle à sa gymnaste pendant le tournage, l'entraîneur n'est pas présent lors de la routine de sa gymnaste)
 - **Télécharger les routines enregistrées avec le lien fourni par GymCan suite à la compétition**
 - Vérifier l'identité des athlètes individuels et de groupe
 - Ces détails seront documentés et fournis au juge administrateur, qui fera les modifications nécessaires à la note de l'athlète lorsque la routine sera jugée durant les dates de jugement virtuel.
 - Les pénalités seront enregistrées par les juges assignés de GymCan en utilisant le tableau du CdP disponible à l'annexe B de ce document.
 - Comme précaution supplémentaire, la vérification que les enregistrements soumis sont les routines qui ont été présentées se fera en confirmant l'identité des représentants



assignés de GymCan présent sur place tel que vu dans les enregistrements vidéos (position de juge de ligne).

- Le club/OPT doit s'assurer que deux juges de ligne sont sur place durant la STV. Un drapeau doit être levé lorsque l'athlète ou l'appareil dépasse la ligne. Les juges de ligne sur place sont obligatoires pour les STV.

Étape 1 : Affichage du mot de passe

- Le matin de chaque STV, les clubs/provinces participant pour cette journée de compétition recevront un mot de passe. Ce mot de passe sera un code de 6 caractères décidé aléatoirement par GymCan et sera différent pour chaque club participant. GymCan/COL gardera le code dans un sommaire Excel.
- Afin de confirmer l'authenticité de la vidéo, le code de 6 caractères doit être appliqué à toutes les soumissions, au début et à la fin de la routine de la gymnaste.
- Le code doit être écrit ou verbal :
- Si le code est écrit, il doit être affiché clairement sur un fond blanc (morceau de papier ou tableau blanc) immédiatement avant et après l'entrée et la sortie de chaque gymnaste. À ce moment, l'entraîneur doit aussi identifier si la routine est utilisée pour la Comp. A. ou la Comp. B.
- Si le code est dit verbalement, l'entraîneur inscrit doit apparaître à la caméra pour révéler le code avant et après la routine de chaque gymnaste. À ce moment, l'entraîneur doit aussi identifier si la routine est utilisée pour la Comp. A. ou la Comp. B.
- Le code, l'identification de la Comp. A ou B et l'enregistrement de la routine doivent être effectués lors du même enregistrement continu.

Étape 2 : Session de tournage virtuel (STV)

- Après avoir montré le mot de passe, les juges assignés annonceront l'athlète pour le début de sa routine. Celui-ci effectuera son salut, fera son entrée sur le sol et sa routine sera filmée. L'athlète devra utiliser cet essai pour la compétition virtuelle.
- Le club/OPT doit fournir deux juges de ligne pour la STV. Ils fourniront au représentant de contrôle de GymCan les déductions de ligne, de temps et d'appareil à appliquer sur la note de l'athlète durant la session officielle de jugement. Des drapeaux doivent être levés lorsque l'athlète ou l'appareil dépasse la ligne. Cette information doit être tenue confidentielle et ne doit pas être partagée avec les entraîneurs, juges et toute autre tierce partie, autre que les représentants de contrôle assignés de GymCan.
- Durant la STV, un représentant de contrôle assigné de GymCan suivra le processus complet en personne ou en virtuel afin de s'assurer que les lignes directrices de compétition sont respectées et que les routines sont performées sur demande.
- L'entraîneur de l'athlète doit être présent tout au long de la STV. Les juges assignés sur place confirmeront l'accréditation de l'entraîneur et de l'athlète et doivent documenter tout problème (ex : l'entraîneur parle à son athlète durant l'enregistrement de la routine, l'entraîneur n'est pas présent lors de la performance de l'athlète...)
- Lorsque la routine est complétée, l'athlète doit faire son salut et sortir du sol.
- Ce processus doit être suivi pour toutes les soumissions des routines.

Étape 3 : Soumission de la STV et gestion des vidéos

- La soumission vidéo doit être fournie en format MP4
- Chaque routine doit être enregistrée séparément.
- Les routines doivent être soumises :
- Immédiatement après la STV prévue : dans les 2 heures suivant la fin de la soumission d'un club et 4 heures suivant la fin de la soumission d'une province



- Si les vidéos ne sont pas téléchargées dans cette limite de temps, les enregistrements ne seront pas acceptés,
- Le nom des fichiers doit être le suivant :
 - Catégorie_Appareil_Nom_Prénom_CompétitionA ou B_Province
 - Appareil en anglais s.v.p. : Hoop pour cerceau, Ball pour ballon, Clubs pour massues et Ruban pour ruban
 - Example: Senior_Ball_Uchida_Katherine_CompétitionA_ON
- Les vidéos soumises qui ne respectent pas le nom du fichier requis ne seront pas jugées.

3.5 SESSION DE JUGEMENT ET NOTES

- Les dates de jugement seront inscrites dans les directives de chaque événement. L'horaire pour les sessions de jugement sera organisé selon le nombre d'athlètes.
- Comme lors des compétitions habituelles, les assignations des juges seront envoyées avant la compétition. Seuls les juges assignés auront accès aux vidéos de la compétition.
- L'horaire de jugement devrait suivre une compétition typique, par exemple pour Élite Canada :
 - Vendredi et samedi : Compétition A
 - Dimanche : compétition B et finales aux appareils
 - Des jours supplémentaires pourraient être ajoutés pour la portion virtuelle comme le temps de jugement est supérieur.
- Un ordre de passage sera distribué aux juges assignés
- Les juges visionneront les vidéos ensemble avec une plateforme en ligne (Vimeo ou autre) pour que tous les juges voient et jugent les routines en même temps et entrent leurs notes **individuellement** dans le système de compilation (KSIS).
- Des salles séparées sur WhatsApp seront utilisées si le JR et JA doivent rencontrer un panel spécifique
- Avant le début de la session de jugement, les juges recevront un lien direct qui leur permettra d'entrer leur note pour leur position sur le panel.
- Si des juges sont assignés D1&2, D3&4, E1&2, où les notes sont conjointes, seul un des juges de la paire aura accès pour entrer les notes. Cette responsabilité sera échangée entre les deux juges à chaque rotation.
- Les résultats complets seront disponibles en ligne en même temps que la session de jugement.
- Plusieurs mesures de vérification seront utilisées afin d'assurer un jugement juste et éthique :
- Le JA, JC et GymCan auront accès à l'accès administrateur afin de vérifier les notes qui sont entrées. Si un juge change une note, GymCan en recevra l'alerte et l'adresse IP sera trouvée. Tout changement à une note suite à l'approbation par le JA/JC sera signalé et l'action disciplinaire appropriée sera appliquée.

3.5.1 RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU JUGE EN CHEF & JUGE ADMINISTRATEUR

Si les restrictions liées à la Covid-19 le permettent, il est recommandé que le JC, JA et représentant(s) de GymCan soient ensemble à un lieu central pour la portion de jugement de l'événement.

Rôle du Juge en chef

- Les responsabilités sont indiquées dans le document des règlements des juges GR

Rôle du Juge administrateur



- Les responsabilités sont indiquées dans le document des règlements des juges GR. En plus de :
- Faire la collecte et l'administration des déductions de ligne, de temps et d'appareils
- Vérifier la qualité des vidéos avant la session de jugement
- Vérifier que le code a été présenté (authenticité de la vidéo)
- Qualité et vérification du placement de la caméra


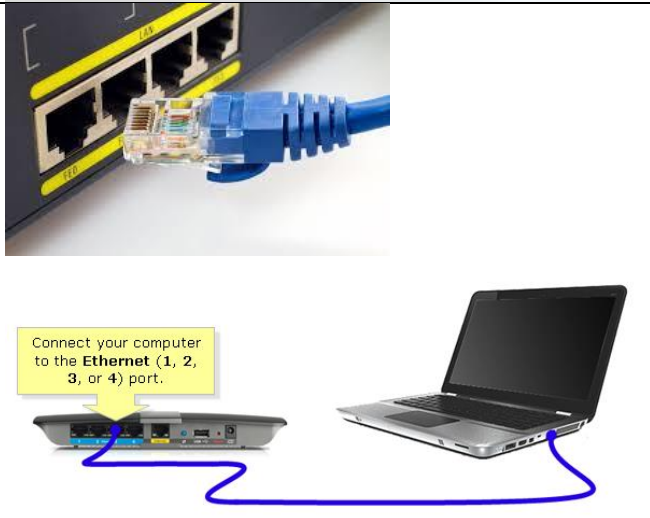
Le panel et les assignations des juges se feront tel qu'indiqué dans les règlements des juges 2021 pour les compétitions virtuelles.

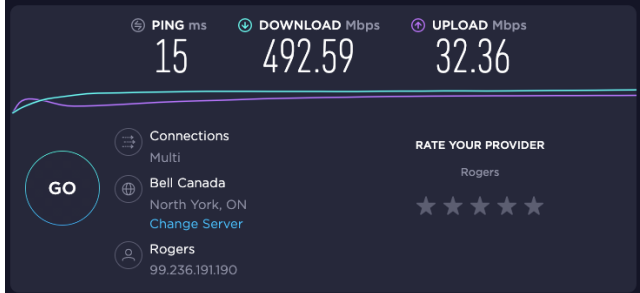
3.6 RÉSULTATS OFFICIELS ET RÉCOMPENSES

- Les résultats seront considérés comme officiels après la **vérification du JR.**
- Pour les compétitions avec récompenses, celles-ci seront envoyées par la poste suite à la publication des résultats officiels.

4 EXIGENCES D'INFRASTRUCTURE POUR LES JUGES

Les juges devraient tester leur infrastructure au moins 2 semaines avant le début de la compétition.

<p>1 Assurez-vous d'avoir un ordinateur avec un écran assez grand et une webcam. Testez votre son et utilisez des écouteurs si le son de votre ordinateur n'est pas très bon.</p>	
<p>2 Connectez votre ordinateur à Internet avec un câble Ethernet (CAT 5 ou 6) – Afin d'assurer un déroulement fluide de la compétition, nous vous demandons de ne pas utiliser le Wi-fi de votre ordinateur.</p>	

3	<p>Complétez un test de vitesse de votre Internet</p>	<p>www.speedtest.net Le résultat de ce test de vitesse devrait être d'au moins 25Mb/s de téléchargement (download). Voici un exemple d'un test avec une excellente connexion.</p> 
---	---	---

- Pendant la compétition, il est recommandé à tous les autres membres de votre foyer d'éviter d'utiliser le streaming sur tout autre appareil domestique pendant le visionnement de la compétition.
- Les écrans des juges ne doivent pas être inférieurs à 15 pouces afin de pouvoir visionner correctement la routine.
- Si nécessaire, l'ordinateur peut être branché à un autre écran ou à un téléviseur avec un câble HDMI afin d'avoir un écran plus grand. Un rappel : les webcams doivent être allumées pendant les sessions de formation – les juges auront leur caméra fermée durant la session de jugement.
- Les juges doivent utiliser une tablette ou un autre ordinateur portable pour entrer les notes dans KSIS et un autre appareil pour visualiser les routines. Vous aurez ainsi moins d'écrans à changer pendant que vous regardez les routines et que vous jugez sur KSIS sur le même appareil. Les liens KSIS vous seront envoyés pour juger dans la position qui vous a été assignée et peuvent être ouverts facilement sur votre tablette/téléphone ou tout autre appareil portable.

En cas de problème, veuillez vous référer à la FAQ de l'annexe C.

5.0 STANDARDS DES ÉQUIPEMENTS

Les athlètes doivent compétitionner sur un sol de gymnastique rythmique certifié FIG (grandeur de 16 m x 16 m). Une ligne rouge doit être clairement identifiée sur le sol.

Le placement des appareils suivra les règlements FIG 2017-2021 pour les niveaux Junior et Senior et GRI et GRG.

Les athlètes de la catégorie Novice peuvent placer un appareil dans le milieu de deux (2) des côtés.

Les athlètes haute performance doivent utiliser des appareils qui répondent aux exigences FIG (<http://gymcan.org/uploads/content/rg/2019%20fig%20apparatus%20requirements.pdf>).

Les appareils seront mesurés durant l'échauffement général par le(s) juge(s) assigné(s) sur place. Ce processus sera suivi virtuellement et/ou en personne par le représentant assigné à GymCan.

6.0 PROCESSUS DE DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE

Veuillez vous référer au règlement des juges 2021 pour le processus de révision de notes des compétitions virtuelles.



ANNEXE A : EXEMPLE D'ENREGISTREMENT DE ROUTINE

Les appareils d'enregistrement (iPad, téléphone, caméra, etc.) varient tous en taille et en capacités d'enregistrement (imagerie optique, objectif de caméra, profondeur de caméra, etc.) ; par conséquent, les détails susmentionnés ne sont que des recommandations. Il incombera au PTO/club de s'assurer que chaque enregistrement de routine est de bonne qualité.

Position de la caméra

- Le tournage doit être effectué à partir de la position du juge en chef au sein du panel de juges, au centre du sol
- La caméra doit se trouver à environ 3 à 5 mètres de la ligne rouge avant (s'assurer que l'athlète et l'engin sont capturés dans le même cadre). **Si l'appareil quitte la prise de vue pour un instant lors d'un grand lancer, c'est acceptable.**
- La caméra peut zoomer pour capturer la totalité du tapis si nécessaire. **Des petits moments de zoom peuvent être permis si l'athlète et l'appareil restent dans le milieu de la prise de vue et que le zoom avant et arrière ne soit pas dérangent pour le visionnement de la routine. La préférence reste pour une caméra statique, avec des mouvements de gauche à droite seulement pour suivre l'athlète/appareil à travers le sol durant l'enregistrement de la routine.**
- La caméra doit se trouver à une hauteur de 1,5 m du sol
- Lors du tournage, la caméra ne peut être déplacée que d'un côté à l'autre, et non de haut en bas

PLACEMENT DU SOL



Les appareils de rechange sont placés sur les côtés du sol

POSITION DE LA CAMÉRA



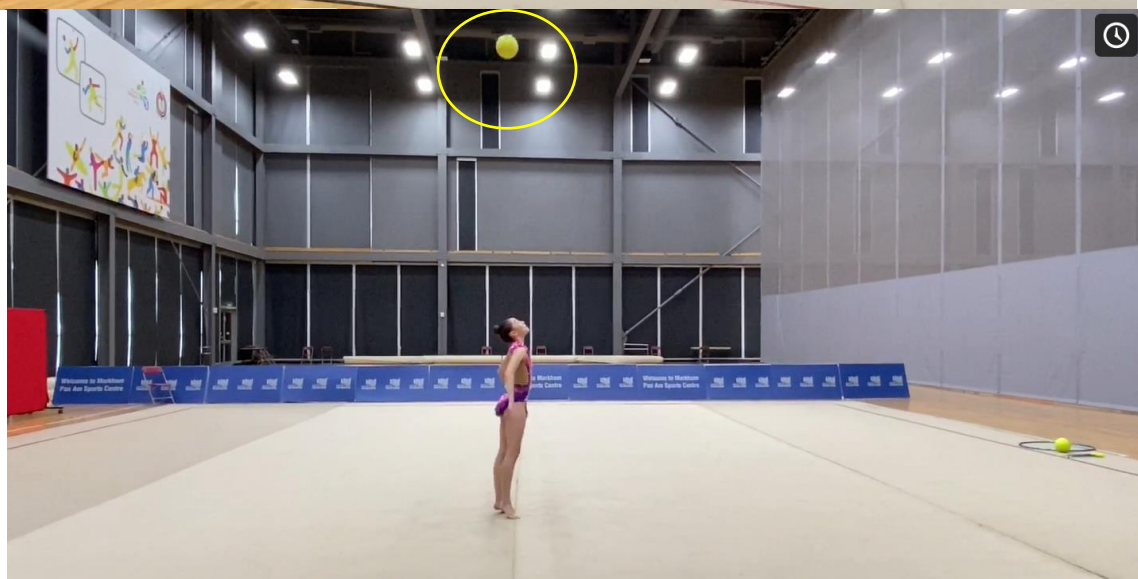
Caméra pour la soumission vidéo

Caméra supplémentaire

Le haut-parleur est près de la caméra afin d'assurer un son adéquat

VUE DE LA CAMÉRA

- Veillez à toujours voir le corps entier de la gymnaste et les engins, y compris dans les lancers.
- Veillez à ce que l'athlète soit au centre de la vue de la caméra



Veillez prendre note que les routines ci-dessous sont pour usage interne seulement, comme lignes directrices de tournage des routines pour les compétitions virtuelles. Ces vidéos ne devraient pas être partagées à l'externe.

Exemples d'enregistrement de routine individuelle :

- Massues : Rotation 1_ON_Compétition A_Kallemaa_Carmel_Senior_Clubs
 - <https://vimeo.com/490812913/8554021b17>
- Ballon : Rotation 2_ON_Compétition A_Tsakiridis_Sianna_Senior_Ball
 - <https://vimeo.com/490812629/562c70a931>

Exemples d'enregistrement de routine en groupe :

- 5x Ballons : Rotation 3_GYMCAN_Compétition A_GymCan_Group_5_Balls
 - <https://vimeo.com/490812304/b15796adfb>



ANNEXE B : SOMMAIRE DES DÉDUCTIONS POUR LES JUGES DE GYM CAN ASSIGNÉS SUR PLACE

7. PENALISATIONS PRISES PAR LE **JUGE AU CHRONOMETRE, LE JUGE DE LIGNE ET LE JUGE COORDINATEUR** POUR LES EXERCICES DES INDIVIDUELLES ET DES ENSEMBLES

Le total des ces pénalisations sera déduit de la note finale

1	Chaque seconde en plus ou en moins de la durée de l'exercice	0.05
2	Musique non conforme aux règles	0.50
3	Pour chaque musique supplémentaire avec paroles	1.00
4	Chaque dépassement du praticable par un engin ou un ou deux pieds ou par toute autre partie du corps touchant le sol en dehors de la surface du praticable ou pour tout engin quittant le praticable et revenant par lui-même	0.30
5	Utilisation d'engins non conformes (exercices individuels ou d'ensemble)	0.50
6	Utilisation d'engin non placé précédemment	0.50
7	Préparation excessive de l'exercice retardant la compétition	0.50
8	Reprise non autorisée de l'engin	0.50
9	Utilisation non autorisée des engins de remplacement (l'engin initial reste sur le praticable)	0.50
10	Tenue de gymnaste(s) non réglementaire (une fois par exercice)	0.30
11	Emblème ou publicité non conforme aux normes officielles	0.30
12	Bandages ou dispositifs de soutien non réglementaires	0.30
13	Présentation de gymnaste(s) trop tôt ou trop tard	0.50
14	Pour gymnaste(s) s'échauffant dans la salle de compétition	0.50
15	Gymnastes de l'ensemble communiquant verbalement pendant l'exercice	0.50
16	Entrée de l'ensemble sur le praticable non conforme aux normes	0.50
17	Entraîneur communiquant avec la gymnaste/les gymnastes, le musicien ou les juges pendant l'exercice	0.50
18	Mauvais engin choisi par rapport à l'ordre de passage ; la pénalisation est déduite une fois de la note finale de l'exercice exécuté dans le mauvais ordre	0.50
19	Gymnaste de l'ensemble qui quitte l'ensemble pendant l'exercice	0.30
20	Utilisation d'une « nouvelle » gymnaste au cas où une gymnaste quitte l'ensemble pour une raison justifiée	0.50

Un sommaire Excel incluant ces détails et des détails additionnels seront fournis aux juges assignés sur place afin d'aider à l'enregistrement des déductions. Ce doit être envoyé au juge administrateur à la fin de la compétition d'enregistrement. Les déductions seront appliquées à la note de la gymnaste lors du jugement.



ANNEXE C : FAQ POUR L'INFRASTRUCTURE DES JUGES

Si un juge rencontre des problèmes pendant la compétition, veuillez suivre la procédure ci-dessous :

- Le câble Ethernet doit être branché sur le routeur/modem Wi-fi. Le câble Ethernet doit être branché dans le trou jaune.
- S'il n'y a pas de trou sur l'ordinateur pour un câble Ethernet, veuillez en acheter un sur Amazon.
Tapez : Adaptateur de câble Ethernet.
 - Veuillez contacter Niki Lavoie (nlavoie@gymcan.org) pour confirmer le remboursement de l'adaptateur.
- Le câble doit être un câble Ethernet CAT 5/ CAT 6, branché sur le routeur/modem de la maison. Le câble peut devoir être assez long pour s'étendre du modem à l'endroit où les juges visionneront les vidéos pour les juger. Veuillez contacter Niki Lavoie si vous n'y avez pas accès.
- Si le résultat du test de vitesse de téléchargement est inférieur à 25 MBPS, vérifiez que la vitesse de votre fournisseur est d'au moins 25MBPS. Si ce n'est pas le cas, la vitesse de l'Internet devra être augmentée. Vous devrez contacter votre fournisseur pour augmenter la vitesse.
- En cas de problème, veuillez contacter Niki Lavoie (nlavoie@gymcan.org)

